



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 4 avril 2017

**Information sur l'absence d'avis  
de la mission régional d'autorité environnementale  
de la région Occitanie  
sur Révision allégée du PLU de Vestric-et-Candiac**

**n°saisine : 2016-4887  
n°MRAe : 2017AO31**

Par courrier reçu par la DREAL le 26 décembre 2016, la commune de Vestric-et-Candiac a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de Révision allégée du PLU de Vestric-et-Candiac au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 26 mars 2017 (article R104-25 du Code d'urbanisme).